

5^{c.} Journal du Lot 5^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	»	»	8 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	50 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

PROTÉGEONS L'ÉPARGNE

Le moment n'est pas encore venu de porter un jugement d'ensemble sur cette scandaleuse affaire Rochette, qui tient l'affiche, en même temps, au Palais de Justice et au Palais-Bourbon et qui, sur ces deux scènes, est et sera fertile en « coups de théâtre ».

Mais, en attendant que la Commission d'enquête parlementaire ait fait toute la lumière sur les « à côté » politiques, administratifs et policiers de cette étonnante affaire et que la Justice d'autre part, ait dit son dernier mot sur les délits relevés contre Rochette et ses associés, il nous est loisible de prendre acte de ce qui vient d'être étalé au grand jour des audiences de la dixième Chambre Correctionnelle.

On n'aura jamais vu éclater plus scandaleusement la vérité sur les agissements d'une certaine finance qui a trop longtemps opéré avec la plus complète impunité.

Des incidents fortuits, le louche intérêt ou les convoitises d'une pègre à l'affût de tous les mauvais coups, ont pu, cette fois, précipiter le dénouement d'une entreprise qui faisait appel au crédit et à l'épargne, dans des conditions nettement délictueuses. Mais combien d'autres continuent, par des procédés non moins illicites, à drainer la fortune publique et à vider les bas de laine ?

Il n'est guère de jour où nous ne recevions, les uns et les autres, une demi-douzaine de prospectus de banques plus ou moins problématiques, annonçant de merveilleux lancements d'actions, auxquelles il suffit de souscrire, assurés les émetteurs, pour avoir sa fortune faite et son avenir garanti !

Tout cela n'est, 99 fois sur cent, que bluff, mensonges et attrape-nigauds, escroquerie. Et malheureusement, on a beau le répéter, on a beau citer les exemples que l'actualité apporte hélas ! si nombreux, le bon gogo se laisse toujours séduire et l'audace des fripons s'en accroît sans cesse.

Rochette fut un des maîtres du genre. Dans le procès qui vient de se dénouer par sa condamnation et celle de plusieurs de ses associés à la prison et à l'amende, il n'est question que de « majoration frauduleuse d'apport », de « souscriptions fictives », d'« inventaires frauduleux », de « pois de vins », de bilans « majorés », de « dividendes fictifs » et de « faux bénéfices », etc. Il a été abondamment démontré que, pour un financier dans le train, tous les moyens sont bons qui peuvent servir à distribuer un dividende fictif ; que ce financier peut être, à la fois, vendeur et acheteur des mêmes titres, constituer « une société de paille », — sans doute pour mieux réduire ses actionnaires à coucher, eux aussi, sur la paille !

Bref, le crédit imaginaire et les manœuvres dolosives sont procédés coutumiers à ces financiers qui courent le pays de leurs réclames impudentes pour des affaires reposant, le plus souvent, sur de pures fictions.

On ne peut se lasser de dénoncer ce péril qui va grandissant et dont l'affaire Rochette n'est qu'un exemple entre beaucoup d'autres. L'épargne nationale, nous l'avons dit maintes fois, est journellement sollicitée par des entreprises de ce genre. Nos villes de province, nos campagnes sont parcourues par des « démarcheurs » sans scrupules qui vont tenter le petit épargniste par le mirage de ses placements à intérêts et à dividendes fabuleux, et ceux qui se laissent faire peuvent dire adieu à leurs écus si péniblement économisés.

C'est là une des calamités de notre époque, et il n'est que temps d'y porter un remède énergique en traquant impitoyablement la finance frauduleuse, en rendant sa propagande éhontée de plus en plus difficile. Que les financiers et les banquiers véreux se ruinent entre eux, nul ne les plain-

dra ; mais, par des lois avisées, sachons préserver contre leur brigandage organisé, l'épargne publique, cette ressource suprême de notre pays.

Une République sœur

Il existe en Europe une toute petite République. Ce n'est pas de la Suisse, ni du val d'Andorre ni de Saint-Marin qu'il s'agit. Vous la cherchiez vainement sur une carte ordinaire, et cependant elle n'est pas bien loin de chez nous, elle est assez voisine de la Corse.

Elle se trouve sur la côte nord-est de la Sardaigne, en face du golfe des Aranci, dans l'îlot de « Tavotara ».

Peuplée de soixante habitants, elle est dirigée par un président élu, mais non payé, qui demeure six ans en fonctions.

Cette minuscule République date de 1886 et a été reconnue formellement par l'Italie, en 1891.

Son origine est curieuse. En 1836, le roi de Sardaigne, Charles-Albert, le père de Victor-Emmanuel II avait concédé la souveraineté de Tavotara à la famille Bartoloni, avec le titre de roi — quelque chose comme Yvetot dans l'ancienne France.

Un Bartoloni, Paul 1^{er} régna cinquante ans environ et, sur sa fin, exprima le désir que personne ne le remplaçât. C'est pourquoi, respectueux de la volonté d'un mourant, le peuple tavolaran supprima la monarchie.

On dit qu'il n'en est pas moins heureux depuis.

Au Jardin des Plantes

Le Jardin des Plantes, d'où sont parties plus de trois cents espèces d'arbres, devenus forestiers et où vivent encore le premier acacia, le premier cèdre importés en France, a été l'un des endroits familiers aux Parisiens que la crue de l'hiver dernier a le plus éprouvés.

Là sont rassemblés, dans ces bâtiments que le public appelle Muséum, par opposition aux parterres et à la ménagerie qui, pour lui, sont le Jardin des Plantes, des collections commencées il y a trois siècles, enrichies par ces hommes illustres dont les noms sont devenus des « noms de rue » : Guy de la Brosse, Tournefort, Buffon, Daubenton, de Jussieu, Lamarck, Geoffroy Saint-Hilaire, Lacépède.

Elles constituent les registres de l'état-civil du règne animal et, si elles venaient à disparaître, il se produirait, dans les sciences naturelles, une confusion bien plus inextinguible encore que lorsque, sous la Commune, furent brûlés les registres de l'état civil des Parisiens. Elles ont été un moment menacées dans le bâtiment neuf de la rue Buffon où trône, par ses dimensions, au-dessus de toutes les créatures, le célèbre et gigantesque Diplodocus. Grâce au dévouement d'un personnel, où les petits n'ont été ni les moins actifs, ni les moins dévoués, les collections n'ont subi aucun dommage sérieux.

LE ROTHSCHILD CHINOIS

Le Rothschild chinois vient de mourir à Saint-Petersbourg.

Il s'appelait Ti-fou-tai et il réalisait le type du commerçant diplomate. Il possédait à Kharbarovsk et à Kharbine des brasseries, des fabriques de macaroni, des moulins, des pelleteries, des magasins et des dépôts de tous genres ; il disposait d'une flottille entière de navires de commerce sur le Lio-ko et sur la mer du Japon ; il avait été le principal fournisseur du gouvernement russe pendant la révolte des Boxeurs et pendant la guerre en Extrême-Orient ; il avait pris une part active à la première exposition agricole américaine ; établi en dernier lieu à Pétersbourg, il se propo-

sait d'organiser en Russie tout un réseau de bureaux, pour faciliter les relations commerciales entre la Russie et la Chine.

Bref, Ti-fou-tai tenait entre ses mains les principaux fils du négoce de l'Extrême-Orient. Le rosaire bouddhiste ayant été déposé sur le corps du défunt, le cercueil est parti, en grande pompe, pour Kharbine.

Jardiniers-Artistes

Une revue publiée à Vienne et intitulée *La Pierre philosophe*, nous montre dans une série de gravures les chefs-d'œuvre d'architecture et de sculpture, que les jardiniers anglais et hollandais ont pu faire, à l'aide de ciseaux et de fils de fer, sur des haies de buis, de thuyas, de pins, de sapins et d'aubépines. On voit des arcades, des obélisques, des pyramides, des murs à pic, des éléphants. Dans le parc de Miramont, on a taillé dans une haie de thuyas une chasse avec un cerf, six cavaliers, sept chasseurs à pied et dix-sept chiens. Dans le parc de Packwood House à Warwick, on voit la scène du Calvaire sur une haie de tuyas. L'almanach *La Patrie*, de Berlin, nous montre un hussard vert, qu'un capitaine en retraite a dressé à l'entrée de son jardin. *L'Almanach des Employés de Chemin de fer* nous montre toute une galerie de tableaux, qu'un garde-barrière a dressée sur deux haies d'aubépines des deux côtés de la voie ferrée. Ce sont d'un côté des hommes à pied et à cheval, des animaux domestiques et des bêtes de la forêt, de l'autre côté les vingt-cinq lettres de l'alphabet.

INFORMATIONS

Le voyage de M. Fallières en Suisse

Le programme de la visite de M. Fallières à Berne est fixé dans tous ses détails. M. Fallières sera salué à son arrivée à la gare, à quatre heures de l'après-midi, le 15 août, par une délégation du conseil fédéral, composée de MM. Comtesse, président de la Confédération ; Ruchet, vice-président du conseil fédéral ; Moser, président du gouvernement bernois ; Steiger, maire de la ville de Berne, accompagnés de MM. Lardy, ministre de Suisse à Paris ; Schatzmann, chancelier de la Confédération ; Graffina, secrétaire du département politique ; du colonel Bornaud, commandant la première division ; des autres membres du conseil fédéral, et de députations des Chambres.

Ces personnalités se réuniront dans le salon de réception du Palais fédéral, où le Président de la République française sera officiellement salué.

Une promenade en voiture en ville aura lieu ensuite, puis le Président recevra à l'ambassade de France le corps diplomatique et les représentants des colonies françaises en Suisse.

Le soir, à huit heures, le conseil fédéral offrira un dîner en l'honneur de M. Fallières.

Le lendemain aura lieu une excursion à Interlaken. Le soir, le Président de la République offrira un dîner en l'honneur du conseil fédéral à l'ambassade de France.

M. Fallières repartira pour Paris à onze heures du soir.

Sur l'ordre du conseil fédéral, les colonels Isler, commandant le 1^{er} corps d'armée ; Galiffe, commandant la 2^e division ; Egli, chef d'état-major du 2^e corps, se porteront à la rencontre du Président de la République à la frontière suisse, aux Verrières, et l'accompagneront à nouveau à son retour jusqu'à la frontière.

Commission du budget

La commission du budget a examiné lundi les budgets de la justice et des colonies. Sur le premier de ces ministères, la commission a réalisé environ 100.000 fr. d'économies.

La commission a réduit un certain

nombre de chapitres du budget des colonies et en a réservé d'autres au sujet desquels elle doit entendre le ministre.

La commission a décidé également l'inscription dans la loi de finances de dispositions de nature à restreindre les abus constatés par elle dans l'emploi des crédits.

A propos du budget de la justice, une discussion a été soulevée par M. Albert Thomas, député socialiste unifié, qui a demandé la suppression des crédits destinés aux exécutions capitales. Finalement, les crédits ont été maintenus par 7 voix contre 4.

Parmi les dispositions introduites dans la loi de finances par la commission du budget, il convient de signaler une disposition qui tend à restreindre considérablement le droit qu'ont les ministres de nommer à jet continu des auxiliaires dans leurs administrations. Une autre disposition concerne la nomination des conseillers d'Etat et garantit les droits des fonctionnaires de carrière.

La Commission du budget a commencé l'examen du budget de la marine.

Après une longue discussion générale, qui a porté notamment sur les travaux neufs et les approvisionnements, la Commission a décidé d'entendre cet après-midi, sur ces deux questions, le ministre de la marine.

Elle a opéré une réduction de 65.000 fr. sur les crédits du personnel de l'administration centrale.

Bruit d'un combat au Ouadaï

Nous publions sous toutes réserves la dépêche suivante datée de Constantinople, 2 août :

« D'après l'« Ikdam », il y a eu, le 29 juillet, un combat entre les troupes françaises et les troupes du sultan du Ouadaï, dans lequel ce dernier a perdu environ 1.000 hommes.

« Une dépêche de l'« Ikdam » d'avant-hier annonce que le sultan, qui avait augmenté ses troupes de nombreuses tribus provenant du Tribbou et du Darfour a attaqué les Français à l'improviste.

« Les Français ont été obligés de se retirer après avoir perdu 300 morts.

« Le sultan, dont les troupes s'accroissent de jour en jour, prépare une nouvelle attaque contre les Français, qui ont pris position entre Djanet et la frontière de Tunisie.

Au ministère des colonies, où nous avons demandé confirmation de cette nouvelle, rien n'a été reçu à ce sujet.

On fait remarquer au contraire l'in vraisemblance qu'il y a à connaître, le 2 août, l'existence et les résultats d'un combat qui aurait eu lieu le 29 juillet dans l'Ouadaï. Le chiffre des pertes françaises est également invraisemblable et égalerait, s'il ne le dépassait pas, l'effectif des troupes que nous entretenons à Abecher.

Espagne et Vatican

C'est lundi matin après sept heures, un peu avant que l'ambassadeur d'Espagne, M. de Ojeda, quittât Rome, qu'un employé de l'ambassade espagnole porta dans l'appartement du cardinal Merry del Val une Note officielle dans laquelle M. de Ojeda annonçait qu'il était rappelé à Madrid pour recevoir les instructions de son gouvernement, et laissait la gestion de l'ambassade au conseiller M. le marquis de Gonzalès. Cette Note est la seule communication que le Saint-Siège ait reçue concernant le rappel de l'ambassadeur.

Le journal du Vatican, « l'Osservatore Romano » publie la note suivante :

« Contrairement aux bruits répandus dans la presse, nous pouvons affirmer que le nonce apostolique à Madrid n'a pas reçu l'ordre de quitter Madrid. »

Protestations catholiques

M. Canalejas a reçu un nombre considérable de télégrammes provenant

de la Biscaye et du nord de l'Espagne protestant contre sa politique.

A Pampelune, les commerçants ont fermé leurs magasins et les habitants ont parcouru les rues en groupes pacifiques en signe de protestation contre la politique du gouvernement. De nombreuses adhésions à l'attitude de Pampelune parviennent des provinces.

Manifestations cléricales et anticléricales

Le ministre d'Etat et M. de Ojeda viendront probablement de St-Sébastien à Madrid conférer avec les membres du gouvernement.

En raison de l'interdiction probable de la manifestation catholique projetée pour dimanche à St-Sébastien, ses organisateurs songent à la réaliser à Pampelune. Le conseil général de la Navarre a décidé d'y assister. Les catholiques navarrais iront saluer le nonce à la station Alsasua, s'il quitte Madrid. La fête St-Ignace a été célébrée sans incident à Bilbao.

A Vigo, les capucins ont dirigé une manifestation cléricale, acclamant le pape, les anticléricaux protestèrent et la police dispersa tous les manifestants. Un meeting anticléricale a été tenu à Saragosse pour la liberté des cultes, avec le concours de la jeunesse évangélique.

Dans un meeting radical à Barcelone, le député Emiliano Iglesias a applaudi à la politique anticléricale de M. Canalejas et a déclaré que l'auteur de l'attentat contre M. Maura était digne de compassion.

La novice Térésia Torrès, que sa famille a retiré du couvent de Ciempuelos, dans un état grave, est décédée. L'autopsie révélera si la mort est due, comme on le prétend, à des tortures mystiques. Cette affaire fait grand bruit dans les circonstances actuelles.

M. Saenz Pena à Paris

La municipalité parisienne a reçu mardi matin M. Saenz Pena, président de la République Argentine.

Cette réception, qui avait un caractère intime, a eu lieu dans le bureau du président du Conseil municipal.

M. Bellan, était entouré des membres du bureau.

Le président du Conseil municipal a souhaité la bienvenue à M. Saenz Pena, président élu d'une République sœur. Il a ensuite rappelé la brillante carrière du président de l'Argentine, qui fut tout d'abord un soldat de valeur, puis député du Parlement argentin, représentant la République à la conférence de La Haye.

MM. Armand Bernard et Laurent ont associé le préfet de la Seine et le préfet de police aux paroles de M. Bellan.

M. Saenz Pena a répondu en ces termes :

« C'est Paris, qui s'est toujours distingué et a montré en toutes circonstances son dévouement pour la patrie ; ce fut encore ce peuple parisien qui, avec une admirable ardeur, se lança à maintes reprises à la conquête des droits qui assurèrent l'émancipation de l'humanité ; c'est lui, qui, après avoir affirmé les principes de la dignité de l'homme, se voua à la noble tâche d'alimenter, par son labeur persévérant le puissant foyer de civilisation qui devait éclairer le monde et se constituer le centre des sciences et des arts.

« Messieurs je salue en vous les élus de la cité qui condense votre glorieuse histoire, la finesse, la beauté et la culture intellectuelle de la France ! »

La cérémonie a pris fin après que le président Saenz Pena a eu apposé sa signature sur le Livre d'or de la ville de Paris.

Un déjeuner intime a réuni à une heure le président Saenz Pena et les membres du bureau du Conseil municipal.

Le président du Conseil municipal de Paris a adressé au président du Conseil de Buenos-Ayres la dépêche suivante :

« Dans sa grande joie de posséder,

en son hôtel de ville, le président Saenz Pena, la ville de Paris adresse à la ville de Buenos-Ayres ses sentiments fraternels ».

Le congrès international de la Paix

Le Congrès international de la paix a été ouvert solennellement lundi, à Stockholm à la Maison des Chevaliers ; 600 délégués de vingt-quatre pays et le corps diplomatique étaient présents. La salle était ornée de drapeaux des différentes nations et du portrait de Nobel.

Le président du comité d'organisation, baron Carlsson Bonde, député au Parlement suédois, a souhaité la bienvenue aux assistants. Le ministre des affaires étrangères, comte Taube, a fait ressortir la joie qu'éprouvait le gouvernement suédois à pouvoir saluer le Congrès à Stockholm, et l'a assuré de l'intérêt que prenait le gouvernement à ses travaux qui, comme il l'espérait sincèrement, contribueraient au bonheur de l'humanité. Le sénateur belge La Fontaine a remercié au nom du Congrès.

Le professeur de Gubernatis, de Rome, a salué la ville de Stockholm au nom des congressistes, et a donné lecture des télégrammes du président du conseil et du ministre des affaires étrangères d'Italie.

Le comte Taube a été nommé président d'honneur.

Des télégrammes d'hommage ont été adressés au roi de Suède, à Frédéric Passy, à la baronne Bertha von Suttner, au comte Tolstol et à quelques autres personnalités.

À deux heures, les diverses commissions se sont réunies en séance.

Le Congrès international de la paix a voté la résolution suivante :

« Le Congrès est heureux que la période des opérations militaires de la France et de l'Espagne au Maroc soit maintenant close. Il rappelle que la conférence d'Algésiras a adopté en son temps une résolution touchant la réduction des effectifs des troupes d'observation dans cette région. Le Congrès espère que le développement des relations pacifiques normales entre les Européens et la population marocaine rendra bientôt possible le retrait graduel des troupes ».

La grâce de Graby

M. Georges Berry, député de Paris, vient d'adresser à M. le garde des sceaux, la lettre suivante :

« Monsieur le ministre et cher collègue,

« Comme signataire responsable de la commutation de peine accordée au soldat Graby, condamné à mort par la justice militaire, j'aurai l'honneur de demander à vous interpellé à la rentrée des Chambres sur les motifs qui ont déterminé cet acte de clémence en faveur de l'assassin de Mme Gouin.

« Agréer, etc.

« BERRY ».

Les Vins français en Belgique

Dans sa dernière séance, le congrès du commerce des vins a adopté le vœu suivant :

« Le congrès émet le vœu que tout projet de relèvement des droits à l'entrée en Belgique sur les vins, eaux-de-vie et spiritueux soit repoussé comme portant atteinte à tous les pays producteurs ; que le gouvernement belge engage des négociations avec la France, en vue de la conclusion d'un traité de commerce qui pourrait lui obtenir de justes concessions au tarif français par l'accord d'une réduction sur les droits actuels. »

Les souverains russes en Allemagne

Le « Berliner Tageblatt » confirme la venue du couple impérial russe en Allemagne. Le tsar et la tsarine arriveraient le 24 août au château de Friedberg-en-Hesse, mis à la disposition des souverains russes par la cour de Darmstadt. Au séjour à Friedberg se joindrait pour la tsarine dont l'état

de santé est peu satisfaisant, une cure de six semaines aux bains de Nauheim. Quant à l'entrevue entre Guillaume II et le tsar, elle aurait lieu soit à Darmstadt, soit à Kronberg.

Petites Nouvelles

M. Emmanuel Allard, maire de Marseille, est mort mardi matin après une courte maladie.

Le comte Tolstoï, maître de la cour de Russie, membre du conseil du gouvernement, qui était âgé de soixante-treize ans, s'est suicidé à Pétersbourg.

Le lieutenant de vaisseau Christiani, qui avait entrepris avec un autre officier du cuirassé allemand « Gneisenau », à l'ancre devant Fjaerland (Norvège), l'ascension d'un glacier, a fait une chute dans laquelle il a trouvé la mort.

Le cours des farines étant en hausse, les boulangers de Paris ont porté à 25 centimes le prix du demi-kilo de pain.

On annonce, par suite des pluies prolongées de ces jours derniers, une nouvelle hausse de la Seine.

La reine Ranavaloa, accompagnée de sa tante et d'une dame de compagnie, est arrivée lundi après-midi à Marseille par le paquebot « Charles-Roux », venant d'Alger.

L'ex-reine de Madagascar, après un court séjour à Marseille, partira pour Vichy.

On mande de Laibach (Francfort-sur-le-Main) que l'on a enregistré un tremblement de terre lointain qui a commencé à 3 h. 35. Le maximum d'oscillation a été de 11 millimètres et s'est produit à 3 h. 40. Il a pris fin à 4 h. 30. La distance du foyer est évaluée à plus de 1.000 kilomètres.

CHRONIQUE LOCALE

Un camelot

Nous avons relaté au lendemain de l'inauguration du monument Waldeck-Rousseau, à Paris, cette manifestation hostile qui fut faite par les Camelots du Roy et qui se termina par l'arrestation de quelques manifestants.

Parmi les manifestants arrêtés, il y en avait un, le nommé Braquet, qui fouillé, fut trouvé porteur, entre la chemise et la flanelle, de 24 plumes d'autruche qu'il avoua avoir dérobées à son patron, marchand d'articles de modes, ainsi que deux formes de chapeaux, valant 15 à 18 fr., qu'il avait vendues à une modiste.

Poursuivi mardi pour vol devant la 9^e chambre, il a renouvelé ses aveux; en exprimant des regrets pour un acte qui jette le discrédit sur la corporation des Camelots du Roy. Braquet, que défendait M^e Ch. Le Breton, a été condamné à trois mois et un jour de prison, plus 25 fr. d'amende.

Ce Camelot du Roy qui, le 6 juillet dernier, hurlait, au passage de M. Fallières et des membres du gouvernement, « A bas la République » aurait pu accentuer sa manifestation en criant également « A bas la propriété ».

Ce que Gamelle doit être flatté d'être acclamé par les gars de cette espèce qui fréquentent dans ses comités !

L. B.

Le camp du Gausse

Les expériences de tirs faites ces jours derniers à Espédaillac par des détachements d'artillerie ont donné les meilleurs résultats.

Les officiers qui étaient chargés de faire exécuter ces tirs et d'étudier les divers terrains, ont été émerveillés du pays.

Le camp est d'une vaste étendue, double au moins de celui de Caylus, et sa situation au point de vue sanitaire, est exceptionnelle.

Si l'on considère que les terrains qui seraient nécessaires à l'installation d'un camp ne seraient pas, dans notre région, comme chez nos voisins, d'un prix très élevé, il semble que le Gausse est tout désigné pour l'installation d'un camp.

Les officiers qui ont assisté aux tirs exécutés tout récemment ne manquent certainement pas de préciser dans leurs rapports, les avantages qu'offre notre région pour ces exercices de tirs.

L. B.

Conseil d'arrondissement

Le Conseil d'arrondissement de Cahors s'est réuni jeudi matin à 10 heures 1/2 dans une des salles de la Préfecture, sous la présidence de M. Mazières.

Etaient présents : MM. Mazières, Bénech, Mazelié, Pons, Cambornac, Durand, Couderc, Pendaries.

Le Conseil procède à l'élection du bureau.

Sont élus : président, M. Mazières ; vice-président, M. Gélis ; secrétaire, M. Durand.

En ouvrant la séance, M. Mazières a souhaité la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil d'arrondissement élus le 24 et 31 juillet.

Puis il exprime le désir que les attributions des Conseils d'arrondissement soient plus étendues.

M. Mazières est élu membre de la Commission de répartition des permis de culture en 1911.

Puis le Conseil émet le vœu que le Conseil Général rende aux communes la demi-journée de prestation qui leur est retirée depuis deux ans.

Divers vœux sont ensuite émis relatifs à la construction de chemins et aux horaires des trains.

Et la séance est levée à 11 h. 1/2.

Enseignement primaire supérieur

M. Hilly, professeur sous-directeur des études à l'école primaire supérieure de Vire, est nommé à dater du 1^{er} octobre 1910, directeur de l'école primaire de Montcuq, en remplacement de M. Blanié, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Mlle Stadler, directrice de l'école primaire supérieure de Lannion est nommée directrice de l'école primaire supérieure de Gourdon, en remplacement de Mlle Barthélemy, nommée directrice de l'école primaire supérieure de Chinon.

Inspection primaire

Par arrêté ministériel du 25 juillet : M. Baud, inspecteur de l'enseignement primaire à Figeac est nommé inspecteur à Yvetot, en remplacement de M. Beaufils qui reçoit une autre destination.

La chasse dans le Lot

Ainsi que nous l'avons annoncé dans notre service de dépêches du 2 août, l'ouverture de la chasse dans le département du Lot est fixée au dimanche 28 août.

Palms académiques

Officiers de l'instruction publique : M. Brunet, professeur au Lycée Gambetta ; Mlle Dieuzaide, professeur au Collège de jeunes filles de Cahors, M. Ollier, professeur au Lycée de Cahors, Sauzel, chargé de cours de classe élémentaire au Lycée de Cahors, Mlle Espieute, directrice des cours secondaires de jeunes filles de Figeac, M.

Eychène, inspecteur primaire à Cahors.

Sont nommés officiers d'académie : MM. Amy, professeur au Lycée de Cahors ; Arcizet, directeur de l'école primaire supérieure de St-Céré ; Fois-sac, professeur à l'école primaire supérieure de Luzech ; Rey, professeur d'anglais et d'espagnol au Collège de Figeac ; Salgues, instituteur public à St-Géry, Ségala, instituteur-adjoint à l'école primaire supérieure de St Céré ; Ségala, professeur à Figeac.

Nos félicitations.

Récompenses honorifiques

Des récompenses honorifiques ont été accordées, pour services rendus à la mutualité, aux compatriotes dont les noms suivent :

MÉDAILLE D'ARGENT

M. Villadiou Pierre, vice-président de la mutualité scolaire de Gourdon.

MÉDAILLES DE BRONZE

Mme Ferrie Eulalie, née Froment, membre honoraire de la mutualité scolaire de Gourdon à Lamothe-Cassel.

M. Loussert Louis, trésorier de la société de secours mutuels de Puy-l'Évêque.

M. Verdier Firmin, administrateur de la mutualité scolaire de Gourdon, à St-Germain.

MENTIONS HONORABLES

M. Auricoste Jules, trésorier-secrétaire de la mutualité scolaire de Gourdon.

Mme Camy Léonie, née Malet, membre honoraire de la mutualité scolaire de Gourdon aux Quatre-Routes.

M. Caussanel Urbain, membre honoraire de la mutualité scolaire de Gourdon à Soulmès.

Mme Dellard Léonie, née Marabelle, membre honoraire de la mutualité scolaire de Gourdon, à Cressensac.

Mme Delsériès Elisabeth, membre honoraire de la mutualité scolaire de Figeac.

M. Delvert Pierre, administrateur de la mutualité scolaire de Figeac, à Puybrun.

M. Fournié Elie, trésorier de la société l'Amicale de Douelle.

M. Granouillac Léon, administrateur de la société de secours mutuels de St-Vincent-de-Paul, à Vayrac.

M. Triolet Lézin, membre honoraire de la mutualité scolaire de Figeac.

Lycée Gambetta

M. Auzeral, professeur au lycée de Cahors, est chargé des fonctions de professeur au lycée de Carcassonne.

M. Cancès, instituteur détaché des cadres de l'enseignement primaire du département du Lot, et mis à la disposition du Recteur de l'Académie de Toulouse pour occuper à titre de suppléant, l'emploi d'instituteur primaire au lycée de Cahors, est maintenu dans cet emploi, au dit lycée en remplacement de M. Décremps, nommé à Sens (Yonne).

Economat

Notre compatriote M. Marin (Léon), commis aux écritures au lycée de Foix, est nommé sous-économat au lycée d'Aurillac. Félicitations.

Congrès des Cantonniers

Dimanche matin, sous la présidence de M. Delsoy, président de l'Amicale, chef cantonnier du canton de Saint-Géry, les délégués des cantonniers du département se sont réunis à 10 heures, dans une salle de la mairie.

Ils ont décidé de former une société de secours mutuels qui viendra en aide à ses membres, notamment en cas de maladie, et leur assurera une retraite à 65 ans d'âge et après 15 ans de versements. Des dispositions tran-

sitoires permettent de verser des allocations renouvelables à ceux qui, trop âgés au moment de la formation de la Société, n'auront pu satisfaire à cette condition. Ils bénéficieront d'ailleurs comme les autres et immédiatement des secours en cas de maladie.

La société de secours mutuels ne se confond pas avec l'Amicale. Elles existent toutes deux, indépendantes l'une de l'autre. Et chacun est libre de faire partie de l'une, de l'autre, ou des deux à la fois. Mais les avantages de la mutualité sont tels, qu'on espère voir tout le monde adhérer à la société de secours mutuels.

Au reste, pour ne pas surcharger le budget des cantonniers qui voudraient s'affilier en même temps à la mutuelle et à l'Amicale, il a été décidé qu'on proposerait à la prochaine assemblée générale de l'Amicale, en mars 1911, de ramener de 3 fr. à 1 fr. la cotisation de ses membres.

Après une discussion minutieuse de ces diverses questions, on a renouvelé plusieurs vœux qui seront transmis soit à l'administration, soit au conseil général.

À midi, la séance est levée.

Un banquet fraternel réunit ensuite à l'Hôtel Blanchès les membres du congrès.

Ecole normale

Mlle Hayes, sujet anglais, a été déléguée aux fonctions de professeur d'anglais à l'école normale des institutrices de Cahors.

COMMISSION DES FÊTES

La Commission des Fêtes du 24 juillet s'est réunie mardi soir, dans une des salles de l'hôtel de ville, pour établir le bilan des recettes et des dépenses.

Il y a un excédent de recettes de 519 fr. 80, qui a été réparti de la façon suivante :

200 fr. au bureau de bienfaisance.

100 fr. à l'hospice.

100 fr. à la société de St-Vincent-de-Paul.

50 fr. à la caisse des écoles.

50 fr. à l'œuvre des colonies scolaires.

Reste un reliquat de 19 fr. 80.

Ce reliquat sera versé à la caisse comme fonds de réserve pour l'organisation des fêtes futures.

Gendarmerie

M. Mouchagne (Denis), ancien cavalier proposé par la compagnie de la Gironde, est nommé gendarme à cheval et affecté à la compagnie du Lot.

Contributions indirectes

Par décision du directeur des Contributions indirectes du Lot, M. Lafage (Alexandre), est nommé receveur-buraliste à Estal.

Nouvelles Militaires

Le 21^e chasseurs et le 20^e dragons, se rendant aux manœuvres de cavalerie qui doivent avoir lieu entre Montauban et Toulouse, traverseront notre département à l'aller et au retour.

Le 21^e chasseurs sera cantonné : le 15 août, à Souillac ; le 16, à Saint-Germain et Labastide-Murat ; les 17 et 18, à Cahors.

Le 20^e dragons cantonnera : le 16 août, à Salviac et Cazals ; les 17 et 18, à Puy-l'Évêque et Prayssac.

Au retour, le 21^e chasseurs cantonnera : les 2 et 3 septembre, à Puy-l'Évêque et Prayssac ; le 4 septembre, à Salviac et Cazals.

Le 20^e dragons cantonnera : à Cahors, les 2 et 3 septembre ; à Saint-

Germain et Labastide, le 4 ; à Souillac, le 5.

Probité

Un porte-monnaie contenant une certaine somme d'argent a été trouvé par Mme Tulet, charcutière, rue de la Préfecture, qui le tient à la disposition de la personne qui l'a perdu.

Fête de la place des Petites Boucheries

Voici le programme de la fête de la place des Petites Boucheries les 6, 7 et 8 août :

Samedi : retraite aux flambeaux.

Dimanche : 3 heures, bal d'enfants ; 5 heures, apéritif-concert offert aux musiciens ; 8 heures, grand bal champêtre, embrasement de la place des Petites Boucheries, bataille de confetti.

Lundi : 3 heures, course en sac, jeu de la cruche, jeu de la poêle ; 8 heures, grand bal ; minuit, clôture de la fête par une farandole monstre.

Accident

Mardi, vers 4 heures, le jeune Bouscary, âgé de 10 ans, habitant chez ses parents rue de Fouillac, s'amusa avec d'autres camarades dans la rue du Four Ste-Catherine, lorsqu'il tomba assez malheureusement et ne put se relever.

Des voisins accoururent et relevèrent l'enfant qui, dans sa chute, s'est cassé une jambe.

Transporté chez lui, des soins furent immédiatement donnés au jeune blessé qui sera condamné à un repos assez long.

Dispense des hommes des réserves

Sinistrés par les inondations de 1910

La loi du 19 juillet 1910 a autorisé le Ministre de la Guerre à dispenser, sur leur demande, de la période d'instruction pour laquelle ils sont convoqués en 1910 :

1^o les hommes des réserves résidant dans les communes sinistrées au cours des inondations de cette année, qui auront été gravement lésées dans leurs intérêts ;

2^o les hommes des réserves qui, sans résider dans les communes sinistrées, justifieront d'un préjudice grave qui leur aurait été causé par le fait même de ces inondations dans les dites communes.

Par application de ces dispositions, le Ministre a décidé que satisfaction sera donnée à toutes les demandes de dispense reconnues dûment justifiées par les hommes des réserves visés ci-dessus.

Par analogie avec les prescriptions en vigueur au sujet des ajournements, les intéressés devront adresser leurs demandes à leurs chefs de corps par l'intermédiaire de la gendarmerie de la commune où ils ont subi un préjudice. Cette gendarmerie procédera d'urgence à une enquête sur la valeur des motifs invoqués et sur l'importance du préjudice causé par les inondations ; elle transmettra aussitôt après au chef de corps qualifié les résultats de cette enquête avec la demande qu'ils concerneront.

Les demandes qui parviendraient directement à l'autorité militaire seront renvoyées, d'urgence, par elle, à fin d'enquête, à la gendarmerie chargée de procéder à cette enquête d'après les dispositions ci-dessus.

Les demandes devront être examinées par les chefs de corps avec bienveillance ; toutes celles pour lesquelles l'enquête ferait ressortir un préjudice grave, recevront immédiatement satisfaction.

Les décisions seront prises par les chefs de corps et notifiées par eux aux intéressés.

Société d'encouragement à l'Agriculture et Sylviculture de Cahors

Concours ouvert entre tous les agriculteurs de la circonscription de la Société. Proclamation des récompenses le 14 août 1910 à Espère.

Subvention du Ministre de l'Agriculture, à décerner au nom du Gouvernement de la République, 275 fr. Plus une médaille d'argent et deux de bronze.

Subvention du département, 200 fr. Une médaille d'argent et deux de bronze offertes par la Société Nationale d'encouragement à l'Agriculture.

Des primes seront accordées aux catégories ci-dessous désignées et réparties de la manière suivante :

1^{re} Catégorie. — Vignes reconstituées au moyen de porte-grêffe et situées exclusivement en côteaux. — 1^{er} Prix : 30 fr. ; 2^e, 20 fr. ; 3^e, 15 fr. ; 4^e, 10 fr. ; 5^e, 10 fr. ; 6^e, 10 fr. ; 7^e, 5 fr. ; 8^e, 5 fr.

2^e Catégorie. — Plantation de châtaignes-truffières. — 1^{er} Prix, 30 fr. ; 2^e, 20 fr. ; 3^e, 15 fr. ; 4^e, 10 fr. ; 5^e, 10 fr. ; 6^e, 10 fr. ; 7^e, 5 fr. ; 8^e, 5 fr.

3^e Catégorie. — Plates-formes à fumier et fosses à purin. — 1^{er} Prix, 50 fr. ; 2^e, 40 fr.

En outre, un concours de reproducteurs de l'espèce ovine et porcine aura lieu à Espère le 14 août, à 2 heures du soir. Les prix seront divisés comme il suit :

Bœufs présentés seuls (animaux de 7 mois à 4 ans). — 1^{er} Prix, 15 fr. ; 2^e, 12 fr. ; 3^e, 8 fr. ; 4^e, 5 fr.

Brebis, lots de 3 têtes (animaux de 7 mois à 4 ans). — 1^{er} prix, 15 fr. ; 2^e, 12 fr. ; 3^e, 8 fr. ; 4^e, 5 fr.

Truies pleines ou suitées. — 1^{er} Prix, 10 fr. ; 2^e, 5 fr.

Une exposition d'instruments aratoires à laquelle pourront prendre part tous les constructeurs du département, aura lieu à Espère, le jour du concours des animaux reproducteurs. Une médaille d'argent et deux de bronze seront mises à la disposition du Jury pour être décernées aux meilleurs instruments.

Les concurrents pour les reproducteurs devront conduire leurs animaux sur le lieu du concours à 1 heure du soir.

Les animaux primés devront être conservés pour la reproduction par leurs propriétaires pendant 6 mois.

La proclamation de toutes les récompenses aura lieu à Espère le jour du Concours.

Foire du 3 août 1910

La foire du 3 août a été moyenne : les cours des animaux et des diverses denrées ont été les suivantes :

Bœufs de boucherie, de 40 à 42 fr. les 50 kilos.

Vaches, de 31 à 33 fr. les 50 kilos, le tout poids vif.

Bœuvillons, de 650 à 750 fr. la paire.

Vaches de travail, de 550 à 600 fr. la paire.

Porcs, de 20 à 35 fr. pièce.

Moutons de boucherie, 0,70 le kilo.

Agneaux, de 0,75 à 0,80 le kilo.

Brebis d'élevage, de 28 à 32 fr. pièce.

Marché. — Volailles grasses, 1 fr. ; poulets, 1 fr. 20 ; dindes, 0,80 ; lapins privés, 0,50, le tout le 1/2 kilo.

Canards, 2 à 3 fr. pièce ; oisons de 3 à 4 fr. la paire.

Œufs, 0,85 la douzaine.

Halle. — Blé, 28 fr. ; maïs, 16 fr. ; pommes de terre, 7 fr., le tout l'hectolitre.

Le mois d'août

Voici le temps qu'il fera en août d'après M. Alfred Joüon :

Cet éclat étique et le brillant étrange de ses yeux noirs étaient des symptômes qu'aucun médecin n'eût manqué d'interpréter d'une façon défavorable ; mais Laure se méprit sur le vermillon répandu sur la figure de son époux et crut que c'était les couleurs de la santé ; et le nouvel éclat qui brillait dans ses yeux fut pour elle l'expression du bonheur qu'il éprouvait.

Jamais il n'entra dans l'esprit de la jeune femme que ces signes étaient de dangereux indices précurseurs d'une inévitable et perfide maladie.

Quand à Philippe, il ne se plaignait jamais.

Si après un temps de galop dans le bois de Boulogne il sentait son cœur battre d'une vitesse fébrile et la transpiration ardente qui inondait son visage, il donnait peu d'attention à ces indices de faiblesse. L'amoinissement de ses forces n'avait rien de sinistre pour lui, peu lui importait : c'était peut-être la chose la plus heureuse qui pouvait lui arriver.

LES RÉPROUVÉS

Par Ch. BERNARD-DEROGNE

XLVI

Rémords

Souvent au milieu de la foule brillante répandue dans une enfilade de splendides appartements, au milieu des lumières et des magnificences, les pensées de Philippe Jocelyn erraient et rétrogradaient vers cette triste mansarde située dans une cour près de Seven-Dials, cet antre triste et où il avait travaillé de si longues heures assis devant son chevalet sans une espérance ou un but plus ambitieux que de gagner du pain pour ne pas mourir de faim.

Des laquais, dont les livrés valaient un patrimoine décent, venaient à lui, portant les vins les plus savoureux, qui brillaient comme des joyaux liquides, dont les vases effilés de forme classique, portés sur des plateaux anciens et massifs, grandes reliques d'un temps disparu, façonnés par la main du génie pour rester une merveille de tous les temps

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'agence Favre.

et de tous les âges.

L'air était saturé de l'odeur des plantes rares et exotiques qui s'échappaient de leurs frêles et longues pétales, qui se faisaient lentement dans cette atmosphère artificielle et au milieu de tous ces diamants qui resplendissaient aux lumières, le jeune comte vit le beau visage de sa jeune femme qui rayonnait en se fixant sur lui comme une étoile sous la voûte des cioux.

Philippe essayait d'être heureux. Si jamais homme eut des motifs de bonheur, c'était sûrement lui, qui s'était élevé des plus profonds abîmes de la misère sociale, au rang des êtres les plus privilégiés de ce monde ; et pourtant il y avait des moments où le jeune comte de Haughton eût été heureux, que toute cette splendeur et cette haute position n'eussent été qu'un rêve long et fiévreux, la vision éblouissante d'un cerveau dérangé ; une brillante illusion qui se fond et disparaît à la froide lumière du matin.

Qui, il y avait de courtes intermittences de désespoir où Jocelin s'écriait à haute voix :

— Oh, Dieu ! si ce n'était qu'un rêve... si ce ne pouvait être qu'un rêve, combien je serais heureux de revenir à mon ancienne existence, avec toutes ses sordides misères !

Philippe pensait à toutes ces choses en parcourant de long en large un char-

mant petit salon situé dans les Champs-Élysées, et qui faisait partie de l'appartement qui avait été préparé pour lui et sa femme.

Telles étaient les sombres pensées qui poursuivaient Lord Haughton nuit et jour. Etranges fantaisies qui remplissaient l'esprit d'un homme amoureux de sa femme et pendant la lune de miel, d'un homme pour qui tous les bonheurs de ce monde étaient nouveaux et récents.

Qu'avait-il fait pour que la vie fût si malheureuse pour lui ? Philippe se faisait continuellement cette question : qu'avait-il fait ? Était-ce sa faute si la vie de sa première femme avait eu une fin aussi étrange et aussi subite ? Était-il blâmable parce que la destinée de cette malheureuse femme avait continué jusqu'à présent à être un mystère ?

Alors pourquoi était-il malheureux ? Ce n'était jamais volontairement qu'il répondait à cette question même dans ses pensées les plus secrètes. Pourtant il semblait que dans les replis les plus cachés de son esprit, il se trouvât une réponse à cette terrible question, une réponse qui était brûlante dans son cerveau, et qui y flamboyait à tout jamais en lettres de feu.

Il était malheureux parce qu'il avait commis un grand crime, pour lequel il aurait pu être pris et condamné, comme terrible expiation, à mourir sur l'écha-

faud, mais un crime qui était encore plus terrible, parce qu'un autre était passible de la pénalité de cette iniquité.

Philippe avait souffert qu'un autre homme, souffert, non, il l'avait poussé, à souiller son âme du péché pour que le tentateur puisse satisfaire son désir égoïste.

Le souvenir de la nuit qui avait précédé le mariage à l'église de Lisford était pour toujours présent à l'esprit de Philippe.

Il s'éveillait souvent la nuit en dansant un cri nerveux et perçant, tandis que des gouttes de sueur froide perlaient sur son front.

Il essayait de vivre dans le présent, mais le passé était plus réel dans son esprit que les événements du moment ; et peu à peu il devint plus abstrait, jusqu'à ce qu'à la fin les joyeux Parisiens commencèrent à remarquer les airs préoccupés et les regards mélancoliques du jeune Anglais.

nous donne une meilleure note, toute optimiste, pour le mois d'août, qui, d'après lui, devra être beau, sec et chaud. Voici ce qu'il mentionne dans son Almanach Météorologique :

Dans les premiers jours d'août, dit-il, nous assisterons au relèvement de la température qui atteindra le maximum annuel durant les fêtes des 14-15 août et nous subirons à cette date les plus fortes chaleurs de l'année : temps lourds, insupportables, fort calmes ou à peine agités par le vent du Sud étouffant. Ils seront suivis de journées magnifiques mais moins chaudes jusqu'au 28-29, date d'une tempête froide, avec pluie et grêle, qui persistera quelques jours.

Evidemment, il y aura quelques fluctuations thermométriques et barométriques intercalaires, par exemple les 2, 5, 6, 8, 11, 18, 19, 28, 29 et 31 août, dates que M. Jolion prévoit de voir nous donner les temps variables, douteux, nuageux et légèrement pluvieux, sans caractère tranché, et qu'on rencontre presque toujours à l'époque des transitions des diverses phases solaires. Mais, en résumé, la conclusion de M. Jolion est que le mois d'août sera dans son ensemble aussi beau, aussi sec et aussi chaud que furent froids et pluvieux la fin de juin et presque tout le mois de juillet. Acceptons-en l'augure.

Pour les baigneurs et les marins, M. Jolion prévoit une mer mauvaise et tourmentée jusqu'au 5, agitée du 6 au 9, houleuse du 10 au 13, belle du 14 au 18, agitée du 19 au 22, très belle du 23 au 27 et très mauvaise, démentée et dangereuse jusqu'à la fin du mois.

Avenir Cadurcien

PROGRAMME DU 4 AOUT 1910

Genève (Pas redoublé) Andrieu.
La fiancée du Roy (Fantaisie-Ballet) Sali.
Faust (Grande-Fantaisie) Gounod.
Echos du Quercy (Mosaïque) Kelsen.
Kléber-Marsch Sali.

Allées Fénélon, de 8 h. 3/4 à 9 h. 3/4

CHANGEMENT

de
DOMICILE

Depuis le 20 Juin, le CABINET
DE CONSULTATIONS de

M. MAURY

CHIRURGIEN-DENTISTE

Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'Ecole Dentaire de France

est transféré 8, RUE FÉNELON,
en face la Halle.

Consultations de 9 h. à midi et de 2 h. à 6 h.

Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier !

Paris, 3 Août 4 h. 15 m.

Palmes académiques

Le Journal officiel publie la promotion des palmes académiques.

MM. Brunet, Ollier, professeurs au Lycée Gambetta, sont promus officiers de l'instruction publique.

MM. Amy, professeur au Lycée Gambetta, Foissac, professeur à l'Ecole supérieure de Luzech, Salgues, instituteur à St-Géry et Arézier, directeur de l'école de St-Céré sont nommés officiers d'académie.

Paris, 3 août 4 h. 30 s.

Départ

des souverains espagnols

Les souverains espagnols ont quitté Paris à la gare du Nord, à midi, pour se rendre à Calais d'où ils s'embarqueront pour l'Angleterre.

Ils ont été salués à la gare par M. Pichon, ambassadeur d'Espagne, représentant M. Fallières.

La marine allemande

L'Allemagne forme une troisième escadre de haute mer comprenant 6 cuirassés.

Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 4 Août 1 h. 40 s.

Terrible accident

Le nommé Deleudes 23 ans, originaire de Bordeaux, soldat au 6^e chasseurs est tombé pendant les manœuvres dans un précipice de 250 mètres près de Parracava. Le cadavre a été retrouvé affreusement mutilé.

Une bombe

Une bombe a explosé cette nuit dans les établissements Clément à Levallois-Perret. Les dégâts sont importants.

Une seconde bombe a été découverte quelques mètres plus loin.

A la présidence du Conseil

M. Briand a reçu ce matin M. Rouvier avec lequel il a conféré longuement.

AGENCE FOURNIER.

Arrondissement de Cahors

Les Junies

Les foires. — La quantité et la qualité du bétail que l'on trouve sur les divers marchés font que les foires des Junies sont très suivies et que leur renom est actuellement assuré.

Nous devons des félicitations à la Commission qui fut chargée de l'organisation de nos foires, elle n'a pas ménagé sa peine et le succès qui couronne son entreprise est la juste récompense de son travail et de son habileté.

La foire prochaine du 11 août sera, selon les prévisions, une foire très importante.

Calvignac

Contributions directes. — Le 6 août, il sera procédé, à Calvignac, à la vérification du travail des mutations par les soins de M. l'inspecteur des contributions directes.

MM. les répartiteurs titulaires sont convoqués pour l'aider dans ce travail.

Voirie. — Le Conseil municipal avait demandé qu'une banquette de sûreté soit construite, à la sortie de Calvignac, le long du talus de la route allant à Cénévères.

Cette amélioration fut réclamée en raison du danger que présente la pente de la chaussée et des accidents qui s'y produisent souvent.

L'administration a conclu à la recevabilité de la demande. Elle a fait procéder à une étude et, moyennant une participation de la commune pour couvrir les frais du travail, la banquette sera construite.

Nul doute que le Conseil municipal ne fasse le nécessaire.

Syndicat agricole des producteurs de fraises. — Dimanche, les membres du Syndicat agricole des producteurs de fraises de Calvignac se sont réunis en assemblée générale dans le but de renouveler le bureau et de se constituer légalement et définitivement.

Le scrutin a donné le résultat suivant :

Président, MM. Louis Peyre ; vice-président, Germain Largentie ; trésorier, Edmond Lagarde ; secrétaire général, Armand Couderc ; secrétaires adjoints, Lézin, Antoine Flaujac, Théophile Flaujac, Elie Estraboul.

Douelle

Société de secours-mutuels. — La Société de secours-mutuels, l'Amicale, se réunira en assemblée générale semestrielle, à la mairie, le dimanche 7 août, à quatre heures du soir.

Arrondissement de Figeac

Figeac

A la sous-préfecture. — Le concours pour un emploi de rédacteur à la sous-préfecture de Figeac eu lieu au collège. La commission d'examen était composée de MM. Marty, sous-préfet ; Martin, principal du collège et Larnaudie, conseiller général du canton de Cajarc. Sur quatre candidats qui y ont pris part, M. Bessières, principal clerc de notaire, a obtenu le numéro 1.

Concours. — C'est mercredi qu'a eu lieu le concours de juments poulinières et de pouliches. La commission était présidée par le sympathique sénateur du Lot, M. Cocula. En voici le résultat :

Primes de conservation. — Juments de 4 ans : M. Cazard, du Bouysson, 250 francs.

Juments de 5 ans : M. Destal, de Planioles, 300 fr.

Poulinières : MM. Moussié, à Issepts, 200 fr. ; Camy, à Bagnac, 125 fr. ; Cellié, à Reyrevignes, 125 fr. ; Vilhès, à Cambes, 100 fr. ; Destal, à Planioles, 75 fr. ; Taurant, à Fourmagac, 50 fr. ; Margue, à Corn, 25 fr.

Pouliches de 3 ans : MM. Couybes, à Brengues, 180 fr. ; Fau, à Livernon, 90 fr. ; Fabret, à Lissac, 50 fr. ; Despeyroux, à Reyrevignes, 25 fr. ; Cros, à Fourmagac, 25 fr.

Encore un exploit de nomades. — Une femme faisant partie d'une bande de nomades, dont la roulotte est installée sur la route de Viazac, s'est introduite, dimanche dernier, au moyen d'une échelle, dans l'habitation de Mme veuve Caussade, propriétaire aux abords du pont du Pin. Elle a été aperçue par des femmes de la villa Cougoule, conseiller municipal. On prétend qu'elle a fouillé divers meubles et n'a pu emporter le moindre rouge liard ; mais, en revanche, elle se serait emparée d'un bracelet et de divers autres objets.

Ajoutons que la bande s'est prestement esquivée.

Etat civil du mois de juillet. — Naissances : Léon Cayzac, Juliette Besse, Yvonne Courtiol, Paul Graissaguel.

Mariages : Sylvain Latapie, domestique, et Mélanie Latapie, sans profession ; Noël Jonquière, ouvrier cimentier, et

Rosa Route, repasseuse ; Germain Vidal, cultivateur, et Alice Réveillac, sans profession ; Urbain Gutin, cultivateur, et Marie Gutin, sans profession, Emile Boy, cultivateur, et Marie Gourgous, sans profession ; Toussaint Destoumieux, et Apolline Toulzat, sans profession ; Léopold Lafage, garçon meunier, et Angéline Vayssac, sans profession ; Jean Coumes, répétiteur au collège de Figeac, et Fernand Alby, sans profession.

Décès : Ursule Vaysse, veuve Fousat, 64 ans, à Bannes ; Jean Cantaloube, 83 ans, à Ceint-d'Eau ; Louis Sirieys, cultivateur, 40 ans, à Cantemerle ; Juliette Besse, 3 jours, à Labadie ; Alfred Delpon, 2 ans 1/2, rue de la Miséricorde ; Yvonne Sates, 7 mois, au Pont-du-Pin ; Marie Estanié, veuve Vitrac, 77 ans, au Ségulier ; Georges Poujade, sabotier, 35 ans, rue Gambetta.

Cajarc

Remerciements. — M. Pierre Granot, réçu conseiller d'arrondissement, le 24 juillet, adresse aux électeurs républicains du canton de Cajarc, la lettre de remerciements suivante :

« Mes chers concitoyens, « Je remercie du fond du cœur les 1.093 républicains, sans peur et sans reproche, qui ont, à nouveau affirmé sur mon nom leur attachement à la République laïque et démocratique.

« Rien n'a pu vous empêcher, mes chers amis, de vous rendre aux urnes, tout à côté de pas au sentiment du devoir à remplir, aussi votre empressement crée à votre égard des obligations qu'il se gardera d'oublier.

« L'imposante majorité des suffrages que vous m'avez accordé est bien faite pour donner plus d'autorité à votre représentant et vous pouvez être persuadés que je saurai m'en servir pour la défense de vos intérêts.

« Ce nouvel et éclatant témoignage d'estime et de sympathie me touche profondément ; il a été, j'en ai la certitude, également droit au cœur de nos distingués et si dévoués représentants, MM. le docteur Larnaudie, conseiller général ; Bécays, député et Loubet, sénateur ; qui m'honorent de leur confiance.

« Défenseur, par tradition, des petits et des humbles, ma porte restera toujours largement ouverte à tous, et je vous donne une fois encore, l'assurance que tout ce que j'ai de force, de dévouement et de crédit auprès des pouvoirs publics, je le mettrai à leur service, quand ils y feront appel.

« Vive le canton de Cajarc !

« Vive la République démocratique !

« Pierre GRANOT,

« Chevalier du mérite agricole, « Conseiller d'arrondissement. »

Fêtes des 6, 7 et 8 août. — La société musicale l'Alliance cajarcnoise prêtera son gracieux concours à cette fête, dont voici le programme :

Samedi 6 août. — A six heures du soir, salves d'artillerie annonçant la fête ; à six heures et demie, promenade en musique, aubades aux autorités ; à neuf heures, bal, avenue de Cadriac.

Dimanche 7 août. — A sept heures, réveil en fanfares ; à huit heures, aubades ; à neuf heures et demie, distribution de pain aux indigents ; à onze heures et demie, apéritif-concert ; à deux heures et demie, défilé sur le tour de ville ; de trois à quatre heures, jeu du tonneau (prix 2 fr. et 1 fr.) ; course aux canards sur l'eau ; à quatre heures, esplanade du Champ-de-Poire, grand concert donné par l'Alliance cajarcnoise ; à cinq heures et demie, bal de jour ; à huit heures, place du Pont, départ du ballon le Quercinois ; à neuf heures et demie, grande place du Foirail, bal de nuit, bataille de confetti et serpents, aubade au Grand-Père, clôturant le bal ; à minuit, brillante retraite aux flambeaux, avec tambours et clairons.

Lundi 8 août. — A huit heures, pas redoublé ; à huit heures et demie, jeu de la pomme (1 fr. et 0 fr. 50) ; jeu de la poêle (1 fr. 50 et 1 fr.) ; à neuf heures, jeu de la cruche (2 fr. et 1 fr.) ; à dix heures, jeu du fil (1 fr. et 0 fr. 50) ; courses à pied sur le tour de ville (1 fr. 50 et 1 fr.) ; à onze heures, bal de jour ; à midi, pas redoublé ; à deux heures, grandes courses de bicyclettes :

Régionale. — 1^{er} prix, 15 fr. ; 2^e 8 fr. ; 3^e et 4^e, une surprise.

Locale. — 1^{er} prix, 10 fr. ; 2^e 5 fr. ; 3^e et 4^e, une surprise.

Consolation. — 1^{er} prix, 5 francs ; 2^e surprise.

Cinq heures, bal de jour ; six heures et demie, tour de ville en musique ; neuf heures, grand bal de nuit, boulevard Ouest ; bataille de confetti ; minuit, clôture de la fête. Retraite aux flambeaux et farandole en musique.

L'accueil le plus cordial et le plus sympathique est réservé aux étrangers.

St-Céré

Abattoir. — Pendant le mois de juillet dernier il a été abattu : 4 bœufs, 37 veaux, 22 moutons, 29 agneaux et 11 porcs, soit 153 animaux ayant produit 8.024 kilos de viande nette.

Mayrinhac-Lentour

Election du maire. — Le conseil municipal s'est réuni dimanche 31 juillet à l'effet d'élire un maire en remplacement de M. Ribayrol, démissionnaire.

M. Roudary, Jean-Pierre adjoint au maire, candidat radical a été élu au premier tour de scrutin.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Chute grave. — Dans la nuit de lundi à mardi, le sieur Chassaing, domestique de ferme, âgé de 60 ans, venait d'assister à un enterrement et descendait la vieille route de Souillac en pleine obscurité, lorsque, se trompant de chemin, il tomba dans une carrière très profonde où il fut trouvé le lendemain par le garde-barrière habitant à proximité.

Transporté aussitôt à la maison de garde, il y reçut des soins malgrés lesquels on désespère de le sauver.

Gramat

Courses de chevaux. — Voici les résultats des courses du 31 juillet :

Prix du Conseil général, pour anglo-arabes, arabes et demi-sang, 1.100 fr. Distance, 1.200 mètres, 2 inscrits, 2 partants : 1^{er} Roland-VII, à M. Lacarrière ; 2^e Friik, à M. Vernet.

Mutuel. — Gagnant, 6 fr.

Prix de la Société Sportive d'encouragement, arabes et anglo-arabes 2 500 fr. Distance, 1.800 mètres environ, cinq inscrits, trois partants. — 1^{er} Fra-West-III, à M. Peyta ; 2^e Passe-Partout-II, à M. Nitot ; 3^e Citronnier, à M. Gence.

Pari mutuel : Gagnant 13,50.

Prix du Ségala, au trot monté 500 fr. Distance, 3 000 mètres, trois inscrits, trois partants. — 1^{er} Hervé, à M. Cessesus ; 2^e Ajanic, à M. Vernet ; 3^e Aloze, à M. Revellat.

Pari mutuel. — Gagnant 7 fr.

Prix de la Société d'encouragement (3^e série) Distance, 2.000 mètres, 3.000 fr., sept inscrits, trois partants — 1^{er} Miella, à M. J. Meller ; 2^e Tour-du-Monde, à M. Armand ; 3^e Thouars, à M. de Nexon.

Miella ayant dérobé au tournant et n'ayant pas effectué le parcours est déclassée, Tour-du-Monde est classé premier.

Pari mutuel. — Gagnant 15,50.

Prix de la Société des Steeple-Chases de France, 2.600 francs. Distance, 3 400 mètres, onze inscrits, trois partants. — 1^{er} Lyre-d'Airain, à M. de Juge ; 2^e Juliac, à M. Guestier ; 3^e Singapore, au même.

Pari mutuel. — Gagnant, 8 fr.

Concours de poulinières. — Le concours de poulinières qui a eu lieu mardi 2 août a été, aux dires des connaisseurs, bien au-dessus de la moyenne habituelle de ces genres de concours ; 64 inscriptions avaient été faites ; environ 60 juments ont été présentées. Voici les résultats :

Prime de 450 fr. : MM. Lacarrière, à Thémies ; Pechmalbec, à Sonac.

Prime de 350 fr. : MM. Brel, Alvignac Lacarrière, à Thémies ; Bergougnoux, à Issendolus ; Maury, à Rocamadour, Rougié, à Loubressac.

Prime de 300 fr. : MM. Lacarrière à Thémies ; Pons à Labastide-Murat.

Prime de 250 fr. : MM. Rochy au Bourg ; Maury, de Rocamadour ; Péguérié, à Gramat ; Mayonove à Saint-Géré.

Prime de 200 fr. : MM. Thamié, à Gramat ; Brunet, à Issendolus.

Prime de 175 fr. : MM. Meyzen, à Issendolus ; Puyaret, à Gramat.

Prime de 120 fr. : M. le comte de Toulouse à Ayzac.

Prime de 100 fr. : MM. Oriac à Gramat ; Decros à Gramat ; Lasvaux à Rocamadour ; Thomas à Lavergne ; Bergougnoux à Gramat.

Prime de 80 fr. : MM. Viellescazes à Feaugeac ; Grimal à Issendolus ; Pechmalbec à Sonac ; Oavalié à Gramat.

Prime de 60 fr. ; M. Thomas à Lavergne.

Prime de 50 fr. : MM. Gauby, à Carluçet ; Rochy, au Bourg ; Laplace, à Issendolus ; Pechmalbec, à Sonac ; M. Viellescazes, à Issendolus ; Villiés à Gramat ; Mages, au Bourg.

Prime de conservation de 250 fr. ; M. Thamié, à Gramat.

Prime de conservation de 300 fr. : M. Puyaret à Gramat.

Prime de conservation de 300 fr. : M. Péguérié, à Gramat.

Martel

Tragique partie de bateau. — Lundi 1^{er} août, trois jeunes gens de notre ville faisaient une promenade en bateau à Gluge, sur la Dordogne. Aucun d'eux ne savait suffisamment conduire ; ils s'aventurèrent trop loin et le courant les emporta vers la digue du moulin de Laroque, où ils coulèrent à pic.

Soul le jeune Bordes, du Tivoli, savait nager ; voyant que le bateau allait couler, il se lança à l'eau et parvint à saisir le jeune Rigolet et à le ramener à terre.

Quand à leur infortuné camarade Lagarde, ils ne le revirent plus et des personnes de Gluges qui se trouvaient sur le pont, témoins impuissants de ce drame rapide ne virent point non plus passer le cadavre. A l'heure où nous écrivons on n'a aucune nouvelle.

La douleur des infortunés parents du jeune Lagarde est navrante.

Probité. — Lundi dernier en sortant de l'école, le petit garçon et la fillette de M. Soleillet, poseur à la Compagnie d'Orléans, ont trouvé sur la voie publique un porte-monnaie contenant 24 francs.

De leur propre initiative ces deux bambins ont porté leur trouvaille à la mairie où le légitime propriétaire a retrouvé son bien.

Nos félicitations à ces deux enfants.

Gluges

Fête patronale. — Les jeunes gens de Gluges organisent la fête de leur coquette localité avec beaucoup d'entrain. De nombreuses attractions font partie du programme et nul doute qu'un nombreux public n'aille s'amuser à Gluges, le dimanche 14 courant.

Salviac

Notre fête patronale. — Notre frairie a eu un assez grand succès malgré l'apparition de la pluie qui cette année est de toutes les fêtes.

Le Comité d'organisation avait fait l'impossible pour faire beau et grand, et l'inlassable énergie de certains membres que nous ne nommerons pas, car nous connaissons leur modestie, est digne de tous les éloges.

D'aucuns ont prétendu que la lutte électorale, encore toute fiévreuse et présente à tous les esprits aurait nuï à l'éclat de ces fêtes ; nous ne voulons rien en croire, la période électorale est déjà le passé, et ceux qui ont cru voir de la lassitude, de la fatigue, de la tristesse chez certains, se sont étrangement mépris.

Dès samedi soir toute la ville était en liesse ; le soleil a bien voulu être de la partie et comme nous sommes dans le Midi il n'en fallait pas davantage pour mettre la joie au cœur de tous. Samedi 30 juillet, la fête fut annoncée par les carillons et les salves d'usage ; de même dès le dimanche matin ; à 11 heures ce fut le défilé de la musique dans les rues de la ville.

A trois heures la cavalcade historique se déroula en présence d'une foule énorme.

Le char de Diane, représentant une chasse sous Louis XV, fit sensation par son réalisme ; Mlle Galtié fut une Diane chasseresse impeccable, sa beauté comme figée convenait fort à son rôle.

Les piqueurs et suiveurs étaient revêtus des costumes de l'époque.

Le char de la musique monté par « Les enfants de Salviac » eut aussi un grand succès.

Nous remarquâmes une profusion de toilettes blanches, toiles et mousselines du plus bel effet.

Les grands chapeaux toujours gracieux chez nos élégantes — quoiqu'on en dise — étaient de circonstance tant pour les abriter du soleil que de la pluie par intervalle menaçante.

Le soir, nouveau défilé des chars illuminés aux feux de Bengale et brillant feu d'artifice faubourg de la Requillon ; ensuite le bal tant attendu — car notre population aime particulièrement la danse — commença et se prolongea fort avant dans la nuit.

Le lundi la fête continua, les jeux de toutes sortes eurent lieu sur les différentes places de la ville. Un bal clôture eut lieu dans les salons de l'hôtel de ville, et fut fort goûté.

Malgré la précipitation avec laquelle furent faits les préparatifs, cette fête ne le cède en rien aux fêtes passées.

Souillac

Cambrioleurs. — Dans la nuit de lundi à mardi, des malfaiteurs encore inconnus se sont introduits par effraction dans plusieurs maisons d'habitation.

Chez M. Larnaudie, café-restaurant, ils ont fait sauter la serrure d'une porte d'entrée et fracturé le tiroir-caisse ; mais le propriétaire ayant eu la précaution d'emporter la recette dans sa chambre, les voleurs durent repartir les mains vides.

Chez MM. Broc et compagnie, négociants en nouveautés, la même opération fut tentée, sans aucun résultat. La gendarmerie enquête.

Accident d'automobile. — Dans l'après-midi de mardi, quatre touristes se rendaient en automobile à Lacave pour visiter les grottes.

A une descente très rapide, en face du moulin de l'Ouyse, une fausse direction imprimée au volant fit précipiter dans un ravin très profond automobile et touristes.

La machine fut brisée, mais, par un très heureux hasard, les voyageurs n'eurent aucun mal.

Bibliographie

La petite principauté du Monténégro va être érigée en royaume et l'on s'apprête à célébrer cet événement par de grandes fêtes, le jour anniversaire du nouveau roi. Nul peuple et nul souverain ne sauraient

être plus sympathiques à des Français. Aussi faut-il louer les Annales de leur avoir consacré de belles pages dans son dernier fascicule, entre autres une très vibrante étude de Mme Juliette Adam. Cette excellente revue célèbre encore, dans le même numéro, le centenaire de Maurice de Guérin, continue la publication si captivante des Mémoires de Tolstoï et sacrifie à l'actualité dans les articles toujours si gâtés du Bonhomme Chrysale, de d'Yonne Sarcey, d'Auguste Dorchain, de René Doumic, Jean Aicard, Sargines, etc.

En vente partout. Le numéro : 25 centimes.

PARMENTIER
PARIS, 37, Rue des Mathurins
ianos, Lutherie, Partitions et
" TOUT tout ce qui concerne la MUSIQUE "
CATALOGUE FRANCO CONTRE 0 FR. 10 CENTIMES

BULLETIN FINANCIER

Paris, 3 août.
Après avoir débuté très ferme sur la hausse signalée de New-York, le marché s'est un peu alourdi en séance ; les affaires ont été extrêmement calmes. Signalaons la bonne tenue du Rio qui clôture en hausse de 12 francs.

La Rente française termine à 97,10.
Les fonds russes s'inscrivent : le 3 0/0 1891 à 79,30, le 4 1/2 1909 à 100, le 5 0/0 1906 à 105,10 et le Consolidé à 94,75.

Le Turc se présente à 95,10.
Dans le groupe des Etablissements de Crédit, la Banque de Paris se négocie à 1790, le Comptoir d'Escompte à 846 et le Crédit Lyonnais à 1425.

Les chemins français ne sont pas cotés à terme.
L'Obligation Cherryvale Oklahoma est fermement tenue à 443,50.

Automobile à vapeur Serpollet 12 H. P.

4 ROUES 920-120
Marche parfaite
double traction avec dis et glaces
PAR KELLNER, 2.500 FR.
Ecrire M. JEAN, 7, Rue Feydeau, Paris

Conseil du Docteur
Après chaque Repas prenez une
FRANCISCAINE
Jaune ou Verte
Seule Concessionnaire : H. RAFFI & Co - Cahors (Lot).

Garage Moderne

